



Statut d'un forage pour 2 parcelles

Par **lytton**, le **07/04/2011** à **17:53**

Bonjour,

J'ai une parcelle de terre sur laquelle j'ai fais effectuer un forage pour une alimentation en eau. J'envisage de partager ce terrain en deux parcelles destinées a être vendues à deux personnes différentes. Je souhaiterais que chacun puisse profiter de ce forage commun en installant 2 compteurs d'eau permettant de calculer la participation financière de chaque utilisateur (EDF, achat de matériel, réparation entretien etc ..)

Est ce qu'il y aurait une forme juridique permettant de réaliser cette utilisation en commun d'un forage dont la propriété serait commune aux deux?

merci pour vos réponses

Yan Lytton